

Date d’attribution : 16 septembre 2016

Numéro de contrat : HT372-163422/001/CY

POR-042-16

Coordonnées : por-rop@hc-sc.gc.ca

Santé Canada

**Connaissance et confiance à l’égard du système de réglementation des pesticides du Canada**

**Sommaire**

**Le 29 mars 2017**

**Affaires publiques Ipsos**

1, rue Nicholas, bureau 1400

Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Tél. : 613-241-5802

Téléc. : 613-248-7981

[www.ipsos.ca](http://www.ipsos.ca/)

This summary is also available in English.

© 2015 Ipsos. Tous droits réservés. Contient des renseignements confidentiels et exclusifs d’Ipsos. Ne peut être divulgué ou reproduit sans le consentement écrit préalable d’Ipsos.

## Political Neutrality Statement

I hereby certify as Senior Officer of Ipsos that the deliverables fully comply with the Government of Canada political neutrality requirements outlined in the Communications Policy of the Government of Canada and Procedures for Planning and Contracting Public Opinion Research. Specifically, the deliverables do not include information on electoral voting intentions, political party preferences, standings with the electorate or ratings of the performance of a political party or its leaders.



Mike Colledge

President

Ipsos Public Affairs

## Sommaire

## Introduction et contexte

L’Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), l’une des directions générales de Santé Canada, a pour mandat d’éviter que l’utilisation de produits antiparasitaires présente des risques inacceptables pour les humains et l’environnement. Elle s’appuie en cela sur un nouveau plan stratégique, selon lequel les Canadiens estiment que le système de réglementation des pesticides du Canada protège leur santé et l’environnement.

Le Plan stratégique établit deux résultats stratégiques à atteindre et à mesurer au cours des cinq prochaines années; il s’agit de convaincre le grand public que i) l’ARLA prend des décisions et élabore des politiques réglementaires fondées sur des données probantes, qui protègent la santé humaine et l’environnement de manière opportune, ouverte et transparente, et que ii) les Canadiens reconnaissent que l’ARLA prend des décisions réglementaires sur les pesticides afin de protéger leur santé et l’environnement. L’Agence a élaboré une nouvelle stratégie de communication et de sensibilisation à l’appui de ces initiatives.

L’ARLA s’efforce avec diligence de prendre et de mettre en œuvre des décisions qui protègent la santé et l’environnement des Canadiens, mais les efforts de communication et de dialogue avec la population n’ont pas suivi le rythme. Une mobilisation plus délibérée, proactive, ouverte et transparente de la population canadienne fera mieux comprendre le travail de l’ARLA et renforcera la confiance dans ses activités. De ce fait, l’ARLA renforcera la conformité aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) et l’efficacité générale des efforts qu’elle déploie pour protéger la santé des Canadiens et l’environnement.

L’Agence a mené auprès d’un échantillon du grand public canadien une recherche quantitative et qualitative, sur laquelle elle s’est appuyée pour élaborer des méthodes de communication et de mobilisation fondées sur des données probantes et étayées par des données significatives, afin d’affecter les ressources à des activités qui procurent une vraie valeur à la population canadienne.

## Objectifs de la recherche

La recherche vise à établir des données de référence fiables et à comprendre le niveau de connaissance et de confiance des Canadiens à l’égard du système de réglementation des pesticides du Canada. Les objectifs de recherche précis de chaque phase sont énumérés ci-après.

*Recherche quantitative*

* Mesurer le niveau de connaissance et de confiance des Canadiens à l’égard du système de réglementation des pesticides.
* Évaluer les opinions des Canadiens concernant l’ouverture et la transparence du système de réglementation des pesticides ainsi que le caractère opportun de la prise de décisions.
* Évaluer les connaissances et les opinions des Canadiens au sujet des pesticides en général.
* Déterminer les habitudes des Canadiens relativement à la recherche d’information sur les pesticides.

*Recherche qualitative*

* Mieux comprendre le niveau de connaissance et de confiance des Canadiens à l’égard du système de réglementation des pesticides du Canada.
* Recueillir des renseignements sur la meilleure manière d’informer les Canadiens au sujet des pesticides (p. ex., médias sociaux, publicité, médias d’information, porte-parole de l’Agence, scientifiques de l’industrie) et sur les types de renseignements sur les pesticides qui intéressent les Canadiens.
* Évaluer les messages et les slogans afin de déterminer s’ils sont clairs, crédibles, pertinents et parlants.

La recherche servira à établir la connaissance et les opinions des Canadiens à l’égard du système de réglementation des pesticides au Canada et permettra d’évaluer les messages et les techniques clés dans le cadre de la stratégie quinquennale de communication et de sensibilisation. Elle permettra également de répéter les évaluations de manière à cibler les changements et les tendances au cours des années intermédiaires, ainsi qu’à juger de l’efficacité des activités de communication, de mobilisation et de sensibilisation.

Le présent rapport expose les résultats de la recherche, menée en deux parties (quantitative et qualitative) entre octobre et novembre 2016. La valeur totale du contrat relatif à la recherche s’élève à 74 981,10 $, TVH comprise.

Cette recherche vise principalement les membres du grand public canadien âgés de 18 ans et plus.

## Présentation de la méthodologie

La recherche a été menée en deux phases.

* Le **volet quantitatif de la recherche** a été réalisé sous la forme d’un sondage en ligne de 15 minutes auprès d’un échantillon national de n = 2 015 Canadiens âgés de 18 ans et plus. Le sondage a été mené au moyen des ressources de collecte de données par comité d’Ipsos (comité Je-dis). Il s’agissait d’une série de questions fermées et ouvertes conçues en collaboration avec le chargé de projet de Santé Canada. Un essai préliminaire en ligne a permis d’obtenir les réponses de 10 participants en anglais et de 10 participants en français. Le travail de sondage sur le terrain s’est déroulé du 6 au 13 octobre 2016. Les données définitives du sondage ont fait l’objet d’une pondération en fonction des données du recensement de 2011 relativement à la région, au sexe et à l’âge.
* Le **volet qualitatif de la recherche** a consisté en quatre groupes de discussions réunissant au total 30 participants du grand public, pendant deux heures. Les participants aux groupes de discussion ont été sélectionnés conformément aux Normes pour la recherche sur l’opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada – Recherche qualitative. Deux groupes de discussion se sont réunis à Montréal (en français) le 21 novembre 2016 et deux autres à Toronto (en anglais) le 22 novembre 2016. Il convient de noter que les résultats qualitatifs ne sont pas généralisés pour la population au sens large et qu’il faut les envisager à titre d’orientation seulement.

**Mesures incitatives/honoraires**

Pour le sondage quantitatif, le comité Je-dis offre aux participants plusieurs programmes de mesures incitatives innovantes adaptés aux besoins précis de chaque sondage, qui dépendent de la longueur du sondage, du sujet étudié et du temps nécessaires pour passer un nombre d’entrevues minimal. Le comité utilise un système à points que les participants peuvent échanger contre divers articles.

Pour obtenir une pleine participation, Ipsos a remis 75,00 $CAD aux personnes qui ont assisté aux groupes de discussion qualitatifs.

**Le présent rapport**

Le présent rapport contient les résultats du sondage quantitatif en ligne et des séances des groupes de discussion qualitatifs.

Les données ont fait l’objet d’une pondération par rapport aux données démographiques canadiennes relativement à la région, au sexe et à l’âge. Tous les sondages et toutes les enquêtes sur échantillons peuvent être sujets à d’autres sources d’erreur, notamment des erreurs de couverture et de mesure. Comme les chiffres sont arrondis, leur somme ne donne pas toujours 100.

## Principaux résultats

En général, les répondants au sondage et les participants aux groupes de discussion associaient les pesticides à des connotations négatives, quoique la majorité d’entre eux ont déclaré n’avoir rien lu ni entendu à leur sujet au cours des trois mois précédents. Les résultats du sondage montrent que les femmes et les personnes qui déclarent connaître peu le système de réglementation des pesticides étaient plus susceptibles de les associer à des réflexions négatives. Les discussions en groupe font ressortir une dynamique semblable parmi les participants. Les jeunes (âgés de 18 à 34 ans) et les personnes qui utilisent des pesticides sont plus susceptibles d’en avoir entendu parler, de même que ceux qui ne sont pas convaincus que l’ARLA s’acquitte de sa mission.

Le nombre de répondants au sondage qui sont d’accord pour dire que les pesticides sont nécessaires et qu’ils servent un objectif est plus élevé que le nombre de répondants qui ne sont pas d’accord, mais la moitié des personnes interrogées affirment ne pas être certaines. Les répondants qui sont plus susceptibles d’être d’accord comprennent les répondants âgés (55 ans et plus) plus fortunés qui utilisent des pesticides au moins parfois, ceux qui estiment connaître le système de réglementation des pesticides au Canada, ceux qui savent que Santé Canada réglemente les pesticides et ceux qui ont confiance dans le travail effectué par l’ARLA. Les femmes et les jeunes répondants (âgés de 18 à 34 ans) sont plus susceptibles d’être en désaccord.

Le degré d’acceptabilité de l’utilisation des pesticides dépend de facteurs comme le contrôle personnel de l’utilisation des produits (p. ex., l’utilisation par un consommateur autour de la maison par rapport à l’utilisation industrielle ou agricole) et l’ampleur (ici encore, l’utilisation par le propriétaire sur sa propriété par rapport à l’utilisation dans le secteur forestier commercial ou dans les espaces verts publics). C’est l’utilisation des pesticides sur les aliments destinés à l’importation au Canada et sur les fruits et légumes, et leurs produits destinés à la vente au Canada ou à l’exportation, qui gêne le plus les répondants. Plus les répondants connaissaient le système de réglementation et l’usage des pesticides (expérience des produits) et avaient confiance dans l’ARLA en tant que protectrice de la santé et de l’environnement, plus ils tendaient à considérer les pesticides comme étant acceptables. La population canadienne âgée a par ailleurs tendance à mieux accepter les diverses utilisations des pesticides.

Les groupes de discussion ont permis de mieux comprendre les résultats du sondage concernant l’utilité des pesticides et le rôle du gouvernement du Canada. Ils ont en outre fait ressortir le fait que la plupart des participants sont peu conscients du rôle positif des pesticides. En effet, les participants ont tendance à mettre l’accent sur les aspects négatifs de l’usage commercial et agricole à grande échelle, qu’ils associent à de graves risques pour la santé des humains et des animaux. De nombreux participants estiment qu’il existe des produits de rechange meilleurs et plus sains à ce qu’ils considèrent comme étant des produits chimiques dangereux. Ce point de vue est le plus répandu chez les femmes et les participants de Montréal.

Malgré leur point de vue négatif sur les pesticides et leur manque de connaissance, la plupart des participants aux groupes de discussion estiment que le gouvernement canadien les protège probablement efficacement contre les effets nocifs des pesticides. Cette impression vague repose sur deux éléments principaux. Le premier est une simple observation : ils ont rarement entendu parler de problèmes liés aux pesticides; ils supposent donc que les organismes de réglementation prennent de bonnes mesures pour protéger les humains et les animaux. Le deuxième est l’opinion plus générale que le gouvernement canadien a probablement tenté d’agir dans l’intérêt de la population canadienne, quoique tous les participants ne sont pas d’accord, en particulier à Montréal.

Les groupes de discussion ont également été l’occasion d’évaluer une série de messages potentiels qui pourraient servir à communiquer avec les Canadiens concernant l’utilisation et la réglementation des pesticides et des produits antiparasitaires au Canada. Dans l’ensemble, les messages soumis aux quatre groupes ont été bien reçus. La plupart des participants, en particulier à Toronto, ont été rassurés par les messages et estimaient que ceux-ci contenaient des renseignements pertinents. Comme ils ne connaissent pas bien le système de réglementation, les participants ont été rassurés de savoir que Santé Canada veille à ce que les pesticides et les produits antiparasitaires utilisés au Canada respectent des règles strictes.

Au long des discussions d’évaluation des messages, il est apparu clairement que la mention de scientifiques ou de données probantes scientifiques dans les divers messages était rassurante pour la presque totalité des participants. Les participants ne supposaient pas automatiquement que des scientifiques participaient aux efforts de réglementation et d’enquête de Santé Canada et souhaitaient en être informés, car ils accordent une confiance plus importante aux scientifiques qu’autres porte-parole d’autres horizons, qu’il s’agisse du ministre de la Santé ou d’une autre personne ou d’un autre groupe.